

## Présentation brève et synthétique du compte administratif 2019 de la commune de SAINT REMY L'HONORE

### Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune [www.saintremylhonore.fr](http://www.saintremylhonore.fr)

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2019 a été approuvé le **02/07/2020** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public.

### Eléments de contexte et priorités du budget

Le budget primitif 2019 de la commune de Saint Rémy l'Honoré a été voté par le conseil municipal le **12/04/2019** Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - o Le maintien de la masse salariale
  - o Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
  - o Une stabilité globale des subventions aux associations
  
- Des recettes de gestion des services marquées par :
  - o Une baisse des dotations de l'Etat
  - o Le maintien des taux de fiscalité communale
  
- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant la continuité des investissements et le lancement de projets futurs.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Saint Rémy l'Honoré survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2019 a été élaboré cependant **sans aucune hausse des taux de fiscalité.**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## La section de fonctionnement / Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent **2 090 091.59 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations ...

Les frais de personnel représentent un peu plus de **27 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent **1 425 077.52 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

### Principales dépenses et recettes de la section

<u>Dépenses</u>	<u>Montant en €</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant en €</u>
Dépenses courantes	409 548.65	Excédent brut reporté	386 541.48
Dépenses de personnel	589 869.71	Recettes des services	212 942.59
Autres dépenses gestion courante	93 843.90	Impôts et taxes	1 295 937.18
Dépenses financières	782.77	Dotations et participations	140 684.26
Dépenses exceptionnelles	224.49	Autres recettes gestion courante	26 865.88
Autres dépenses	330 808.00	Recettes exceptionnelles	10 024.64
Dépenses imprévues	0.00	Recettes financières	0.00
Total dépenses réelles		Autres recettes	17 095.56
Charges (écritures ordre entre sections)	0.00	Total recettes réelles	1 703 550.11
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>1 425 077.52 €</b>	<b>Total général</b>	<b>2 090 091.59</b>

Les principales recettes pour la commune en 2019 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (212 942.59 €)
- Les impôts locaux (1 088 252.48 €) et les taxes
- L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (207 684.70 €)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (25 973 €)
- Les loyers des immeubles communaux (25 940 €)

## Fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2019 :

- Taxe d'habitation : 9.30 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10.45 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.35 %

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

## Les dotations de l'Etat

**La dotation globale de fonctionnement** (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DGF</b>	127 923 €	82 386 €	58 929 €	41 075 €	32 760 €	25 973 €

## **La section d'investissement / Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions récurrentes et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.*
- *En recettes : deux types de recettes coexistent. Il s'agit des recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, ...).*

## Vue d'ensemble de la section d'investissement

<u>Dépenses</u>	<u>Montant en €</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant en €</u>
Remboursement d'emprunt & dettes	141 625.35	Excédent brut reporté	658 568.43
Travaux de bâtiments	47 175.97	FCTVA	69 623.00
Travaux de voirie	39.45	Excédent fonctionnement capitalisé	613 083.97
Autres travaux sur installations techniques	28 250.13	Taxe aménagement	30 932.92
Autres travaux (acquisition terrains)	8 382.00	Subventions	589 135.94
Autres dépenses (matériel, mobilier, ...)	26 108.69	Emprunts et dettes assimilés	15 795.48
Immobilisations en cours (programme bâtiments, voirie)	1 453 278.15	Total recettes réelles	1 318 571.31
<b>Total général</b>	<b>1 704 859.74</b>	<b>Total général</b>	<b>1 977 139.74</b>

Les principaux projets notamment inscrits au budget de l'année 2019 sont les suivants :

- Travaux dans différents bâtiments communaux,
- Travaux de voirie (contrat triennal départemental),
- Réalisation de la piste cyclable le long de la RD34 et acquisition des emprises de terrains,
- Parc paysager ouvert au public dans le cadre du projet centre village,
- Modification du Plan Local d'Urbanisme.

Les dépenses d'investissement 2019 représentent **1 704 859.74 €**.

Les recettes d'investissement 2019 représentent **1 318 571.31 €**, auxquelles s'ajoutent 658 568.43 € d'excédent d'investissement reporté de l'année 2018 sur l'année 2019.

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **1 947 037.87 €** de travaux et acquisitions sont reportés de 2019 sur 2020 pour les dépenses et **1 236 323.32 €** pour les recettes.

Le niveau des dépenses d'équipement de 2019 est supérieur à celui de 2018. Cet accroissement est dû au démarrage des programmes d'investissements engagés et voulus par la commune.

#### Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **136 360.18 €** en 2019 contre **150 602.28 €** en 2018.

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 est de **1 369 314.60 €**

La structure de la dette ne représente pas de danger pour la commune.